

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Tarif du spectacle « Amaury Vassili » le 13 octobre 2024

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-023 portant délégations du Conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22, article 1, alinéa 2 du CGCT,

Considérant la nécessité pour la commune de CHAPONNAY de fixer le tarif du spectacle « Amaury Vassili », qui se déroulera Espace Jean Gabin le 13 octobre 2024,

DECIDE

- Article 1 : De fixer le tarif unique du spectacle « Amaury Vassili », qui se tiendra à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay le 13 octobre 2024 au montant de 27€.

- Article 2 : La direction des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en Préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public et publiée sur le site internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 09-08-2024

Le Maire

Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En Préfecture, le 09/08/2024
Et de la publication, le 09/08/2024

